RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10176
Numéro SIREN : 338 274 491
Nom ou dénomination : DORIS Group

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2023 sous le numéro de dépôt 131095

DORIS GROUP

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (1986B10176)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 10 juin à 9 heures 30, les actionnaires de la société DORIS Group, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation faite par le Président du conseil d'administration selon lettre recommandée du 18 mai 2021 adressée à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent physiquement ou par visio TEAMS (conformément à l'ordonnance n°2020-321 publiée le 25 mars 2020, complétée par le décret n°2020-418 du 10 avril 2020), au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Eric Seyvos et Monsieur Eric Galland, Commissaires aux comptes régulièrement convoqués, assistent également à l'Assemblée (visio TEAMS).

Monsieur Christophe Debouvry est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.
Monsieur Richard Francioli et Monsieur Philippe Cristao Pedro sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.
Monsieur Cyrille Sailly est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Monsieur Pierre-Yves Burban et Monsieur Nicolas Parsloe, absents et excusés, ont donné pouvoir à Monsieur Christophe Debouvry.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions et qu'à ces actions représentées sont attachées 200.555 voix, étant précisé que l'ensemble des actions de DORIS Group SA détenues par la société SEA TANK Co, soit 22.660 actions, sont privées du droit de vote en application de l'article L. 233-29 alinéa 3 du Code de

commerce.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi pour les décisions ordinaires, peut valablement délibérer. A la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1. Désignation du bureau,
2. Rapport de gestion du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
3. Rapports des Commissaires aux Comptes,
4. Vote des résolutions :
5. Approbation des comptes de l'exercice 2021, de la DPEF et affectation des résultats,
6. Approbation des conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce sur la base du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
7. Ratification / renouvellement de mandats d'administrateurs/censeur,
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes et d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
9. Quitus,
10. Pouvoir
11. Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. Un double des lettres de convocation envoyées aux actionnaires et les récépissés postaux (document :110-0006-21-LET-0806),
2. La feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés (doc:110-0006-21-DOC-0807),
3. Le rapport de gestion du Conseil d'administration (Document :110-0006-21-DOC-0767_Rev1) et le Document de Performance Extra-Financière (Document:110-0006-20-DOC-0598_Rev1),
4. Les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 2020 (Doc 110-0006-21-DOC-0770),
5. Les comptes consolidés au 31 décembre 2020 (Doc. 110-0006-21-DOC-0771),
6. Le rapport général des Commissaires aux comptes,
7. Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,
8. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes,
9. Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée attaché dans le déroulé de la présentation (Document :110-0006-21-PRE-809).

Douzième Résolution : Renouvellement du mandat de Madame Magalie Casile en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Magalie Casile vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Treizième Résolution : Renouvellement du mandat de Monsieur Alexandre Pires en tant qu'administrateur

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Pires vient à expiration, renouvelle ce mandat pour une durée de trois ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatorzième Résolution : Renouvellement du mandat d'un Commissaires aux comptes (ARPEGE)

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Audit Révision Patrimoine Etude Gestion Evaluation (ARPEGE), représentée par Monsieur Eric Galland, vient à expiration, propose le renouvellement de la société Audit Révision Patrimoine Etude Gestion Evaluation (ARPEGE) en tant que Commissaire aux comptes titulaire, dont le représentant est Monsieur Eric Galland, pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quinzième Résolution : Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant MICHEL CREUZOT AUDIT

L'Assemblée Générale des actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-Luc Gailhac vient à expiration, nomme la société MICHEL CREUZOT AUDIT en tant que Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six ans, soit jusqu'au jour de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Seizième Résolution : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Dix-Septième: Quitus - Décharge

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Dix-Huitième Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire